



VILLE DE BRIVE

Cité gaillarde

## APPEL A CANDIDATURES INTERNE/EXTERNE

La Ville de BRIVE

recrute

pour la Direction des Sports

**Un jardinier pour le Golf (F/H)**

(Catégorie C)

Placé sous l'autorité de la responsable du golf et de l'intendant de parcours, le jardinier est chargé des tâches d'entretien et d'aménagement du parcours.

Il est constamment sur le terrain à ajuster la qualité de l'état du parcours avec ses collègues de l'équipe, et sous la responsabilité de l'intendant de parcours. Il est aussi amené à réaliser des opérations d'entretien du matériel, ainsi que sur les systèmes d'irrigation.

### MISSIONS PRINCIPALES

- Maîtriser les différentes opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un gazon sportif : tontes des différentes aires de jeux, engazonnement, repérage et traitement adapté à des maladies, lutte contre les nuisibles, opérations spécifiques pour l'entretien des gazons (verticut, aération des sols...);
- Améliorer l'ensemble des espaces naturels de l'équipement : effectuer des semis, des plantations de végétaux, les protéger et les entretenir (taille, fertilisation, choix des graminées et espèces végétales) ;
- Utiliser le matériel mis à disposition (tracteurs, tondeuses, matériels spécifiques et petits matériels), l'entretenir et opérer les petites opérations de maintenance (changer les filtres, graissage...);
- Entretien des ouvrages du site : pont, ateliers, clôtures notamment.

### COMPETENCES

- **Permis de conduire** : Permis B obligatoire ;
- **Diplôme spécifique** : CAP/BEP/Bac pro Aménagement paysager, CS de jardinier de golf ;
- **Formations spécifiques souhaitées** :
  - Habilitation électrique (BEBS manœuvre) ;
  - Certiphyto (souhaité) pour réaliser les traitements phytosanitaires (validité 5 ans) ;
  - CACES R482 cat 1 (souhaité) ;
  - Connaissances en mécanique 2 et 4 temps ;
- **Caractéristiques du poste**
  - Travail en extérieur par tous les temps ;
  - Disponibilité ;
  - Rigueur et polyvalence ;
- **Moyens affectés** : Matériels spécifiques ;

- **Consignes liées au poste**
  - L'utilisation de matériels, de produits (engrais, traitements) nécessite de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité, de porter les équipements de protection individuels (EPI).

## SAVOIRS ETRE

- Sens du travail en équipe ;
- Respect des règles et consignes de la hiérarchie en matière d'hygiène et de sécurité au travail ;
- Savoir adapter son travail à différentes contraintes (conditions climatiques, affluences sur le terrain, compétitions par exemple) ;
- Travaillant en présence du public, le jardinier de golf se doit d'observer une attitude, une tenue et un savoir être irréprochable (présentation, discrétion, respect des golfeurs) ;
- Discrétion et autonomie.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

**Lieu de travail :** Golf de Planchetorte ;

**Temps de travail :** annualisé avec travail le week-end en roulement (1 sur 4) ;

**Rémunération :** indiciaire Fonction publique territoriale + régime indemnitaire ;

**Statut :** fonctionnaire, ou contractuel (contrat d'1 an possiblement renouvelable) ;

**Nos atouts selon le statut :** participation employeur possible si contrats labellisés en mutuelle santé, et aussi en prévoyance, titres-restaurant ; Comité des Œuvres Sociales : billetterie, tarifs préférentiels commerces, loisirs et vacances, chèques vacances... Activités sportives proposées par l'Association Sportive des Communaux de Brive.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

**Sylvie DINARD, Directrice du Golf**

**Ou Cédric MAZEAU, Intendant de parcours au 05 55 87 57 57**

**Merci de bien vouloir adresser votre candidature à**

**Monsieur Frédéric SOULIER**

**Maire de Brive-la-Gaillarde**

**Hôtel de Ville - BP 80433 - 19312 BRIVE Cedex**

ou par mail, en PDF, à : [drh@agglodebrive.fr](mailto:drh@agglodebrive.fr)

avant le : 14 JUL. 2024

Votre candidature doit comporter : votre lettre de motivation mentionnant l'intitulé du poste et le n° de dossier : **2024V032-SP**, votre CV à jour et une pièce identité, et pour les fonctionnaires, le dernier arrêté de situation administrative.

Ces pièces sont obligatoires pour la prise en compte de la candidature.

Tous les entretiens se font en présentiel.

Pour le Maire, et par Délégation,  
Le Directeur Général des Services,

  
François HITIER